



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°38-2023-123

PUBLIÉ LE 4 JUILLET 2023

Sommaire

38__DDT_Direction départementale des territoires de l'Isère / Service

Logement et Construction

38-2023-07-04-00004 - Décision de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de l'Isère au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (5 pages)

Page 3

38-2023-07-04-00003 - Décision portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Isère (5 pages)

Page 9

38__DDT_Direction départementale des
territoires de l'Isère

38-2023-07-04-00004

Décision de subdélégation de signature du
directeur départemental des territoires de
l'Isère

au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre
2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique

Direction
Cabinet

**Décision de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de l'Isère
au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique**

Le directeur départemental des territoires de l'Isère

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

VU le décret n°2000-1143 du 21 novembre 2000 modifiant le décret n°95-1115 du 17 octobre 1995 relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 19 mai 2021 portant nomination du préfet de l'Isère, Monsieur PREVOST Laurent ;

VU l'arrêté du 2 février 2007 modifiant l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2023-03-01-00004 du 1^{er} mars 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Isère ;

VU l'arrêté du 4 mars 2019 portant nomination du directeur départemental des territoires de l'Isère, Monsieur François-Xavier CEREZA ;

VU la convention du 8 février 2021 relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du plan de relance signée entre le préfet de région et le préfet de l'Isère ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-03-17-00016 du 17 mars 2023 relatif à la délégation de signature donnée à Monsieur François-Xavier CEREZA, directeur départemental des territoires de l'Isère, au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Décide

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François-Xavier CEREZA, directeur départemental des territoires de l'Isère, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yves PICOCHÉ, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental adjoint des territoires de l'Isère, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 38-2023-03-17-00016 du 17 mars 2023 susvisé.

Article 2:

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau figurant en annexe de la présente décision, à l'effet de saisir ou valider :

- les demandes d'achat (MAPA, Marchés formalisés...),
- les demandes de subventions (arrêtés, décision, convention...),
- les demandes de mise en recouvrement des recettes (titre de perception, rétablissement de crédits, fonds de concours...),
- les attestations de services faits des demandes pré-citées avant de les transmettre au Centre de Prestations Comptables Mutualisées de la DREAL Rhône-Alpes.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Pauline CREPEAU, cheffe du service agriculture et développement rural, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, au titre du Fonds national de gestion des risques en agriculture (calamités agricoles) dans les limites de l'arrêté préfectoral n° 38-2023-03-17-00016 du 17 mars 2023.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pauline CREPEAU, la même subdélégation est donnée à Mme Bénédicte BERNARDIN, adjointe à la cheffe du service agriculture et développement rural

Article 4 :

Les subdélégations prévues aux articles 1 et 2 de la présente décision sont exercées dans les limites de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 38-2023-03-17-00016 du 17 mars 2023.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Copie en sera transmise à Monsieur le préfet et Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

Grenoble, le 4 juillet 2023

Le directeur départemental des territoires

Signé

François-Xavier CEREZA

ANNEXE à la décision de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de l'Isère au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

DDT 38 – Liste des centres financiers par programme et des agents habilités en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes soit par Chorus formulaire soit par formulaire papier

Ministères	N° du Budget Opérationnel de Programme (BOP)	Libellé du BOP	RÉGIONAL	NATIONAL	CENTRES FINANCIERS	ACTIONS	SERVICES MÉTIERS UTILISATEURS DU BOP	AGENTS HABILITÉS à SAISIR les ACTES COMPTABLES dans CHORUS FORMULAIRE ou par FORMULAIRE PAPIER (A)	AGENTS HABILITÉS à VALIDER les ACTES COMPTABLES dans CHORUS FORMULAIRE ou par FORMULAIRE PAPIER (B)
23-Transition écologique et solidaire	113	Paysages, Eau et Biodiversité – Mission : Ecologie, développement et mobilité durables	X		0113-AURA-T038	Action 2	SE SADR	Joelle CAVALLI Rachelle LAURIOT	Clémentine BLIGNY Hélène MARQUIS Pascale BOULARAND Pauline CREPEAU Bénédicte BERNARDIN
						Action 7	SE SADR SSR	Joelle CAVALLI Elodie ROJAS BAUDRY Rachelle LAURIOT Anne JOLY	Clémentine BLIGNY Hélène MARQUIS Pascale BOULARAND Pauline CREPEAU Bénédicte BERNARDIN Anne TYVAERT Ségolène NAVILLE Agnès BOITIERE
45-Cohésion des territoires	135	Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat Mission : Égalité des territoires, logement et ville	X	X	0135-CAUA-T038		SLC	Angels BENAIGES-VINCENT	Philippe GRAVIER Mathilde RABUT
					0135-AURA-T038	Actions 1, 3, 4, 5 et 7	SLC	Angels BENAIGES-VINCENT Clothilde PALMA Valérie PULCIAN Catherine WAGNER Stéphanie GAUME Sonia GAUTHIER	Philippe GRAVIER Mathilde RABUT Hanane DJEMILI Stéphanie GAUME
						Action 4-Sous action 5 Astreintes d'urbanisme	SLC/DIR	Jocelyne JUAN	Olivier LADREYT
07-Action et comptes publics	148	Fonction publique – Mission : gestion des finances publiques et des ressources humaines		X	0148-DAFP-DS69	Action 2 Sous-action 5 Restauration	SLC	Rachel CAMATTA	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT
03-Agriculture et alimentation	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture Mission : agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales		X	0149-C001-T038		SADR SE SSR ONF/RTM	Sophie VILFROY Rachelle LAURIOT Anne JOLY	Clémentine BLIGNY Hélène MARQUIS Pascale BOULARAND Anne TYVAERT Ségolène NAVILLE Agnès BOITIERE Pauline CREPEAU Bénédicte BERNARDIN
23-Transition écologique et solidaire	181	Prévention des Risques Mission : Ecologie, développement et mobilité durables	X		0181-AURA-T038	Actions 1, 10 et 14	SSR	Anne JOLY	Anne TYVAERT Ségolène NAVILLE Agnès BOITIERE Véronique POIROT (action 1) Bruno AVEZOU (action 1) Justin COLLOMBET (action 1)
23-Transition écologique et solidaire	203	Infrastructures et Services de Transports Mission : Ecologie, développement et mobilité durables	X		0203-AURA-T038	Actions 1 et 10 à 15	SSR/SAET	Anne JOLY	Anne TYVAERT Véronique POIROT Bruno AVEZOU Justin COLLOMBET
09-Intérieur	207	Sécurité et Education Routières Mission : sécurités	X		0207-DAUR-D5	Action 3	SSR/CER	Anne JOLY	Anne TYVAERT Ségolène NAVILLE
				X	0207-CSCC-T038		SSR/CER	Anne JOLY	

12-Service du Premier Ministre	354	Moyens Mutualisés des Administrations Déconcentrées – Mission : direction de l'action du Gouvernement	X		0354-AURA-DP38	Action 2	SLC/DIR	Rachel CAMATTA	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT Luc LEBRETON
07-Action et comptes publics	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants – Mission : action et transformation publiques		X	0348-DP69-DD38		SLC	Rachel CAMATTA	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT
07-Economie et Finances	362	Ecologie	X		0362-CDIE-DR69	Action 362-1 « rénovation thermique »	SLC	Rachel CAMATTA	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT
07-Economie et Finances	723	Opérations immobilières et entretien des Bâtiments de l'État – Mission : gestion du patrimoine immobilier de l'État	X		0723-DR69-DD38		SLC SE DIR	Alexandre PARISOT Rachel CAMATTA Joëlle CAVALLI Rachelle LAURIOT	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT Pascale BOULARAND Hélène MARQUIS Clémentine BLIGNY Luc LEBRETON
23-Transition écologique et solidaire	380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - « Fond vert »	X		0380-AURA-DP38		SSR SE SANO	Anne JOLY Joëlle CAVALLI Rachelle LAURIOT Cédric DEJOINT Fabrice SAINT-AGNAN Othmane SAADI Chabha CHAÏB-BEZIAT	Anne TYVAERT Ségolène NAVILLE Agnès BOITIERE Clémentine BLIGNY Jérôme HALGRAIN Pierre JACOMETTI Chabha CHAÏB-BEZIAT Cédric DEJOINT

(A) - Saisies des demandes d'engagements juridiques :

- demandes d'achat (MAPA, marchés formalisés...)
- demandes de subvention (décision attributive de subvention, convention...)
- «Service fait» sur les demandes citées ci-dessus
- Rédaction des fiches de renseignements pour les mises en recouvrement des recettes (titre de perception, rétablissement de crédits, fonds de concours...)

(B) - Validations des demandes d'engagements juridiques et des « services faits » après les vérifications suivantes :

- disponibilité des crédits (AE+CP) à faire dans tous les cas
- subdélégation de signature du directeur départemental des territoires pour la commande publique à faire pour tous les achats : MAPA, marchés formalisés...
- subdélégation de signature du directeur départemental des territoires pour les actes et décisions administratifs à faire pour tous les arrêtés, décision attributive de subvention, conventions, etc.
- Validations des demandes de mise en recouvrement des recettes après vérification de l'authenticité de la recette (convention, trop perçu, avoir...)

GRENOBLE, le 4 juillet 2023

Le directeur départemental des territoires

Signé

François-Xavier CEREZA

38__DDT_Direction départementale des
territoires de l'Isère

38-2023-07-04-00003

Décision portant subdélégation de signature aux
agents de la direction départementale des
territoires de l'Isère

Direction
Cabinet

**Décision portant subdélégation de signature aux agents
de la direction départementale des territoires de l'Isère**

Le directeur départemental des territoires de l'Isère

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2019 nommant M. François-Xavier CEREZA directeur départemental des territoires de l'Isère à compter du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2021-06-08-00021 du 8 juin 2021 donnant délégation de signature à M. François-Xavier CEREZA, directeur départemental des territoires de l'Isère, et l'autorisant à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-03-01-00005 du 1 mars 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Isère ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

Dans la limite des dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 38-2021-06-08-00021 du 8 juin 2021, M. François-Xavier CEREZA subdélègue sa signature à :

- **Yves PICOCHÉ**, directeur départemental adjoint des territoires de l'Isère, à l'effet de signer tout actes, décisions et correspondances mentionnés à l'article 1 de l'arrêté n°xxx du xxx
- **Olivier LADREYT**, chef de la mission juridique, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.A.1, I.A.4 à I.A.9 ; I.B.1, I.B.2 et I.B.4 ; I.C.3 et I.C.4 ; I.D.1 à I.D.9

Tél : 04 56 59 42 00

Mél : ddt-directeur@isere.gouv.fr

Adresse : 17 bd Joseph Vallier, BP 45

38 040 Grenoble Cedex 9

Titre II – Transports et circulation routière : code II.A.2

Titre V – Aménagement et urbanisme : code V.E.5

- **Luc LEBRETON**, chef de cabinet, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.A.1, I.A.4 à I.A.9 ; I.B.1, I.B.2 et I.B.4 ; I.C.3 et I.C.4 ; I.D.1 à I.D.9
Titre II – Transports et circulation routière : code II.A.2
Titre V – Aménagement et urbanisme : code V.E.5
- **Philippe GRAVIER**, chef du service Logement et construction (SLC), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.B.1 et I.C.3
Titre IV – Construction et Logement : codes IV.A.1 à IV.B.2 ; IV.C.1 à IV.D.2
Titre V – Droit de préemption : code V.G.1
- **Pauline CREPEAU**, cheffe du service de Agriculture et du développement rural (SADR), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.B.1 et I.C.3
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : code V.H.1, V.H.3, V.H.4
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.A.1 à VII.F.6
Titre VIII – Environnement, forêt : codes VIII.1 ; VIII.Cb2; VIII.Cb6, VIII.Cb7; VIII.Cb8
- **Clémentine BLIGNY**, cheffe du service Environnement (SE), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.B.1 et I.C.3
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.B.2, VII.B.4 et VII.B.5
Titre VIII – Environnement, forêt : codes VIII.1 à VIII.G.6
- **Yésika REVEILHAC**, cheffe du service Aménagement sud-est (SASE), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.B.1 et I.C.3
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.B.1 ; V.D1 et V.D.3 à V.D.6 ; V.E.1, V.E.2, V.E.4 et V.E.5 ; V.F.1
- **Jérôme HALGRAIN**, chef du service Aménagement nord-ouest (SANO), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants
Titre I - Administration générale : codes I.B.1 et I.C.3
Titre V - Aménagement foncier et urbanisme : codes V.B.1 et V.D.1
- **Véronique POIROT**, cheffe du service Application du droit des sols , études et transversalité (SAET), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.B.1 et I.C.3
Titre V - Aménagement foncier et urbanisme : codes V.A.1 à V.A.7 ; V.B.1
Titre IX : Redevance d'archéologie préventive
- **Anne TYVAERT**, cheffe du service Sécurité et risques (SSR), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.B.1 et I.C.3
Titre II - Transports et circulation routière : codes II.A.4 ; II.B.1 à II.B.8 ; II.C.1 à II.C.3 et II.C.5 à II.C.6 ; II.D.1 à II.D.4 ; II.E.1
Titre III – Droit public fluvial et navigation : codes III.A.1 et III.A.3 ; III.B.1 et III.B.2
Titre VI - Défense et prévention des risques : codes VI.B.1 à VI.B.4
Titre VIII – Environnement, forêt : code VIII.A.8
- **Ségoène NAVILLE**, adjointe à la cheffe du SSR en charge des risques, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :

Titre I – Administration générale : code I.C.3

Titre II – Transports et circulation routière : codes II.A.4, II.B.1 à II.B.8, II.C.1 à II.C.3 et II.C.5 à II.C.6, II.D.1 à II.D.4, II.E.1

Titre III – Droit public fluvial et navigation : codes III.A.1 et III.A.3 ; III.B.1 et III.B.2

Titre VI – Défense et prévention des risques : codes VI.B.1 à VI.B.4

Titre VIII – Environnement, forêt : code VIII.A.8

- **Hélène MARQUIS**, adjointe à la cheffe du SE, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : code I.C.3
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.B.2, VII.B.4 et VII.B.5
Titre VIII – Environnement, forêt : codes VIII.1 à VIII.G.6
- **Bruno AVEZOU**, adjoint à la cheffe du SAET, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : code I.C.3
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.A.1 à V.A.7 ; V.B.1
Titre IX – Redevance d'archéologie préventive
- **Maud BOMMERSBACH**, adjointe au chef du SLC et responsable du pôle construction, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code suivant :
Titre I – Administration générale : code I.C.3
Titre IV – Construction et Logement : codes IV.A.1 à IV.B.2 ; IV.C.1 à IV.D.2
Titre V – Droit de préemption : code V.G.1
- **Pierre JACOMETTI**, adjoint au chef du SANO, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code suivant :
Titre I – Administration générale : code I.C.3
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.B.1 et V.D.1
- **Bénédicte BERNARDIN**, adjointe à la cheffe du SADR, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : I.C.3
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : code V.H.1, V.H.3, V.H.4
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.A.1 à VII.F.6.
Titre VIII – Environnement, forêt : codes VIII.1 ; VIII.Cb2; VIII.Cb6, VIII.Cb7; VIII.Cb8
- **Catherine CHABERT**, adjointe à la cheffe du SASE, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : code I.C.3
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.B.1 ; V.D1 et V.D.3 à V.D.6 ; V.E.1, V.E.2, V.E.4 et V.E.5 ; V.F.1
- **Pascale BOULARAND**, cheffe de l'unité patrimoine naturel, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : code I.C.3
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.B.2, VII.B.4 et VII.B.5
Titre VIII – Environnement, forêt : codes VIII.1 à VIII.G.6
- **Mathilde RABUT**, cheffe de l'unité logement public, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code suivant :
Titre IV – Construction et Logement : code IV.A.1
- **Anne COURTAT-GOILLOT**, adjointe à la cheffe du pôle construction chargée de l'accessibilité, et **Laurence BADIN**, instructrice accessibilité, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code suivant :
Titre IV – Construction et logement : code IV.C.3
- **Corinne SILVESTRE-ADJUTO**, responsable de l'unité aménagement durable, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de codes suivants :
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.E.1, V.E.2, V.E.4 et V.E.5

- **Cécile ROLAND-GUYOT**, cheffe de l'unité procédures urbanisme et commerce, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.D.1 ; V.D.3 à V.D.6
- **Pierre-Alain MAQUERET**, responsable de l'unité instruction ADS, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.A.1 à V.A.7
- **Agnès BOITIERE**, cheffe de l'unité risques majeurs, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre III – Droit public fluvial et navigation : codes III.A.1 et III.A.3
Titre VIII – Environnement et forêt : code VIII.A.8
- **Carole JOLLY**, cheffe de l'unité transport-défense, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre II – Transports et circulation routière : codes II.A.4 ; II.C.1 à II.C.3 ; II.D.1 à II.D.4
Titre III – Droit public fluvial et navigation : code III.B.2
- **Cécilia SMITH**, cheffe par intérim de l'unité éducation routière, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre II – Transports et circulation routière : codes II.B.1 à II.B.8
- **Édith BERTRAND**, cheffe de l'unité aides surfaciques et environnement, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.A.5, VII.B.1 à VII.B.6
- **Gaëlle PION**, cheffe de l'unité suivi des exploitations et crises, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII A.1 à VII A.5 ; VIIB.1, VIIB.6, VII C,1 et VII C.2 ;
- **Jérôme PATROUILLER**, chef de l'unité élevage et prédation, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII A.6, VII.B.4, VII.B.5, VII F.1,
Titre VIII – Environnement et forêt : code VIII Cb.2, VIII Cb.3 et VIII Cb.6
- **Sandy DUSSERT**, cheffe de l'unité foncier et territoires, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VH.1, VH.2, VIIN.1, VIIB.3 à VIIB.5, VII D.1, VII.E.1 , VII E.2
- **Éric BRANDON**, chef de l'unité police de l'eau et milieux aquatiques, et **Titouan FLAUX**, Pilote de la cellule hydro-électricité et Instructeur PEMA, et **Simon DEREKX**, chargé de mission politique et police de l'eau, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VIII - Environnement, forêt : codes VIII.B.1 à VIII.B.18 ; VIII.F.1 à VIII.F.14
- **Gilles JANISECK**, chef de l'unité assainissement et rejets, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VIII - Environnement, forêt : codes VIII.B.1 à VIII.B.18 ; VIII.F.1 à VIII.F.14
- **Emmanuel CUNIBERTI**, chef de l'unité prélèvements d'eau et contrôles, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VIII – Environnement, forêt : codes VIII.B.1 à VIII.B.18 ; VIII.F.1 à VIII.F.14

- **Kévin ASSLANIAN**, chargé d'expertise juridique et de contentieux à la mission juridique, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.D.4 et I.D.5,
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : code V.E.5
- **Nadine GEOFFROY**, chargée de contentieux pénal de l'urbanisme à la mission juridique, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
- Titre I – Administration générale : codes I.D.4 à I.D.9

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à l'ensemble des adjoints aux chefs de service et à l'ensemble des chefs d'unité, à l'effet de signer, pour les agents relevant de leur service ou unité, les décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code I.A.1

Article 3 :

En cas d'intérim des délégataires susvisés, l'intérimaire dispose des mêmes délégations de signature que la personne qu'elle supplée.

Article 4 :

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.
Copie en est transmise au préfet ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

Grenoble, le 4 juillet 2023

Le directeur départemental des territoires

Signé

François-Xavier CEREZA